

Ils pourraient sans doute faire une chose très simple que même l'actuel gouvernement libéral pourrait comprendre. Ils pourraient changer leur nom à «Long Service Pensioners Association» de «Canadian Forces Long Service Pensioners Association» qu'il était, mais j'imagine que les membres des Forces armées trouveraient cela tellement lâche de leur part que personne ne voudra le suggérer. Par ailleurs, l'incident ayant été relevé, à mon avis, il serait sage, convenable et approprié que le gouvernement revienne sur sa décision. Si ces pensionnés veulent encore permettre que leur nom soit associé au gouvernement actuel, ce dont le gouvernement devrait être reconnaissant, et non pas l'inverse.

La Canadian Forces Long Service Pensioners Association a son bureau à London. J'y suis allé il y a quelques mois, pour rencontrer certains de ses membres et savoir quels étaient leurs problèmes. Nous avons eu un entretien très intéressant, et j'estime qu'il vaudrait mieux pour ces gens-là renoncer à demander au gouvernement de rendre des comptes à l'égard des 7 milliards et demi de dollars déjà versés dans la caisse de retraite et qui devraient revenir aux pensionnés plutôt qu'au gouvernement. La meilleure solution pour eux est sans doute d'établir un régime fondé. Il faut qu'ils renoncent aux 7 milliards et demi qui se trouvent dans leur caisse de retraite, ce que le gouvernement ne voudra jamais reconnaître, je pense.

Je ne crois pas que le gouvernement accordera à ces pensionnés plus qu'il n'y sera obligé. Je ne veux pas faire de comparaison désobligeante et comparer qui que ce soit au gouvernement, mais les membres de l'association étaient prêts à passer l'éponge sur ces 7 milliards et demi si le gouvernement leur garantissait qu'ils pourraient continuer selon la formule actuelle pendant une période donnée, disons 10 ou 15 ans, et obtenir l'intérêt supplémentaire qu'il n'est pas nécessaire de verser dans la caisse pour la maintenir à son niveau. N'oublions pas qu'à lui seul, l'intérêt rapporte chaque année 24 millions de plus qu'il n'en faut pour payer les pensions et l'indexation.

Néanmoins, il ne faut pas oublier non plus le montant que versent le militaire et le gouvernement. Si on pouvait le faire pendant 10 ou 15 ans, et s'il y avait un régime fondé, ce qui est la façon honorable de procéder, l'association serait bien disposée à oublier les 7 milliards et demi déjà versés dans la caisse à son compte, ce que le gouvernement ne reconnaîtra pas. Je pense que ce pourrait être la solution. Le militaire ne veut certainement pas qu'on pense qu'il prend l'argent des contribuables ou du gouvernement pour quelque chose à quoi il n'a pas droit. Le gouvernement a propagé l'idée que les militaires étaient des parasites vivant aux dépens du gouvernement. Il n'en est rien. Ils versent suffisamment d'argent pour payer leur pension et leur indexation, et ils ont droit à un meilleur traitement. Je terminerai sur ces paroles, monsieur l'Orateur.

[Français]

M. Fernand E. Leblanc (Laurier): Monsieur l'Orateur, mon préopinant a surtout parlé, et je le comprends puisqu'il est le critique officiel de la défense nationale du parti progressiste conservateur, du personnel des forces armées, personnel présent, personnel passé et personnel à venir. Je comprends son intérêt pour ces classes d'individus qui sont pour nous aussi très importantes. Mais si on examine le titre du bill, on voit

L'ajournement

qu'il s'applique à beaucoup plus de gens que le personnel des forces armées. Le titre du bill se lit comme il suit:

la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires . . .

qui s'applique à tous ceux qui sont à l'heure actuelle visés par le bill.

la Loi sur la pension de la Fonction publique . . .

qui comprend peut-être 200,000 ou 300,000 employés.

. . . la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes . . .

que l'honorable député vient d'expliquer.

. . . la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale . . .

qui tout de même compte un grand nombre d'individus.

. . . et la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement

Nous ici sommes évidemment intéressés également par ce bill directement puisqu'il va également affecter les pensions des députés qui pour une raison ou pour une autre devront prendre leur retraite dans un avenir prochain, en particulier ceux qui se retirent de la politique ou qui seront défaits aux élections qui auront lieu sûrement en 1979. Je pense que je peux assurer la population que les élections auront lieu en 1979.

Alors, si on examine, monsieur l'Orateur, les objectifs du bill, je pense qu'ils sont assez simples mais qu'ils comportent un aspect technique pour lequel nous avons besoin d'experts-conseil et surtout d'actuaire pour nous aider à replacer dans notre esprit tout ce qui peut exister de bon et de valable dans ce bill. Et il semble que, selon les discours que j'ai entendus, les partis d'opposition sont d'accord pour que l'on procède le plus rapidement possible à l'étude du bill en comité. Et en comité il faudra évidemment avoir recours à des experts pour nous éclairer davantage et nous guider dans l'étude d'un bill qui comporte beaucoup d'aspects techniques.

Puis-je signaler qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—LE PROGRAMME DE SERVICES COMMUNAUTAIRES—LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ONTARIO

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, j'ai abordé il y a quelques jours avec le ministre responsable de la SCHL, c'est-à-dire le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet), la question du programme de services communautaires. On en avait annoncé la création le printemps dernier, et il devait entrer en vigueur en 1978. Mais il y a eu des retards, et les municipalités s'en sont ressenties car le programme de services communautaires mettra à leur disposition quelque 400 millions de dollars destinés à d'importants services communautaires devenus nécessaires telles des canalisations d'eau et d'égout et autres projets d'infrastructure municipale. Les retards sont apparemment dus au fait que le ministre n'a pas réussi à négocier une entente appropriée avec le gouvernement ontarien pour l'octroi de ce service aux municipalités.